# Le Printemps des cimetières

## Dossier de partenariat

Le Printemps des cimetières

Rendez-vous au cœur des jardins de pierre...

Patrimoine AURHALPIN

Fédération régionale des acteurs du patrimoine d'Auvergne-Rhône-Alpes

# Devenez mécène ou partenaire de l'événement

Créé par Patrimoine Aurhalpin, le *Printemps des cimetières* est le seul événement national dédié à la découverte du patrimoine funéraire.

# L'ÉVÉNEMENT

## Qu'est-ce que le Printemps des cimetières ?

**L'événement se tient tous les ans lors d'un week-end du mois de mai**. Les organisateurs (associations, collectivités, musées, offices de tourisme, guides professionnels, entreprises, ...) sont invités, lors d'une date commune, à proposer des animations pour **révéler au grand public les richesses patrimoniales, historiques et naturelles des cimetières** : visites guidées, conférences, expositions, ...
L'objectif est d'alerter sur la préservation et l'entretien de ces lieux de mémoire et de biodiversité.

## Comment l'événement est-il né ?

Le *Printemps des cimetières* a été **créé en 2016** par les membres de la commission Patrimoine funéraire de **Patrimoine Aurhalpin**. Organisé initialement en Auvergne-Rhône-Alpes, l'événement a maintenant une **ampleur nationale** avec **un nombre d'organisateurs et de visiteurs est en constante hausse**.

## Ils soutiennent le Printemps des cimetières

L'événement est **soutenu par deux mécènes** et par **des entreprises et institutions** ayant un intérêt pour le domaine du funéraire et sa valorisation.

CSNAF les industriels de l'art funéraire

barthélémy BRONZE

ONACVG mémoire et solidarité

LE SOUVENIR FRANÇAIS

COMMONWEALTH WAR GRAVES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Geneanet

# EN 2022 :

**66** départements métropolitains représentés.

Plus de **300** animations proposées.

**208** cimetières/sites funéraires participants.

Un réseau de plus de **200** organisateurs.

**2** villes de Belgique participant à l'événement.

# L'ÉDITION 2023

**DATES : 12, 13 ET 14 MAI 2023**
**THÈME : LA SYMBOLIQUE FUNÉRAIRE**

## *Améliorer l'expérience organisateur et visiteur*

Le succès grandissant de l'événement, auprès des organisateurs comme du public, implique de **déployer des moyens plus importants et de se doter d'outils plus performants** pour améliorer leur expérience, tant au niveau de l'inscription que de l'interactivité du programme. Nous utilisons pour cela les mêmes outils que ceux utilisés par le Ministère de la Culture pour les diverses manifestations nationales, telles que les Journées européennes du patrimoine, la Nuit des musées, ...

## *Poursuivre le développement européen de l'événement*

Le *Printemps des cimetières* fait déjà **des émules en Belgique**, et d'autres pays européens, qui mènent des actions en faveur du patrimoine funéraire, pourraient être approchés, comme le Luxembourg ou la Suisse, où des structures ont déjà participé à des éditions précédentes..
L'objectif serait de **développer la participation des acteurs européens**, en s'appuyant sur des référents locaux.

## *Renforcer notre communication*

L'événement fait déjà l'objet d'un relais important au niveau local, l'objectif est maintenant de **toucher les médias nationaux** afin d'acquérir une meilleure couverture médiatique, en amont pour capter de nouveaux organisateurs, puis au moment de l'événement pour toucher encore plus de visiteurs.

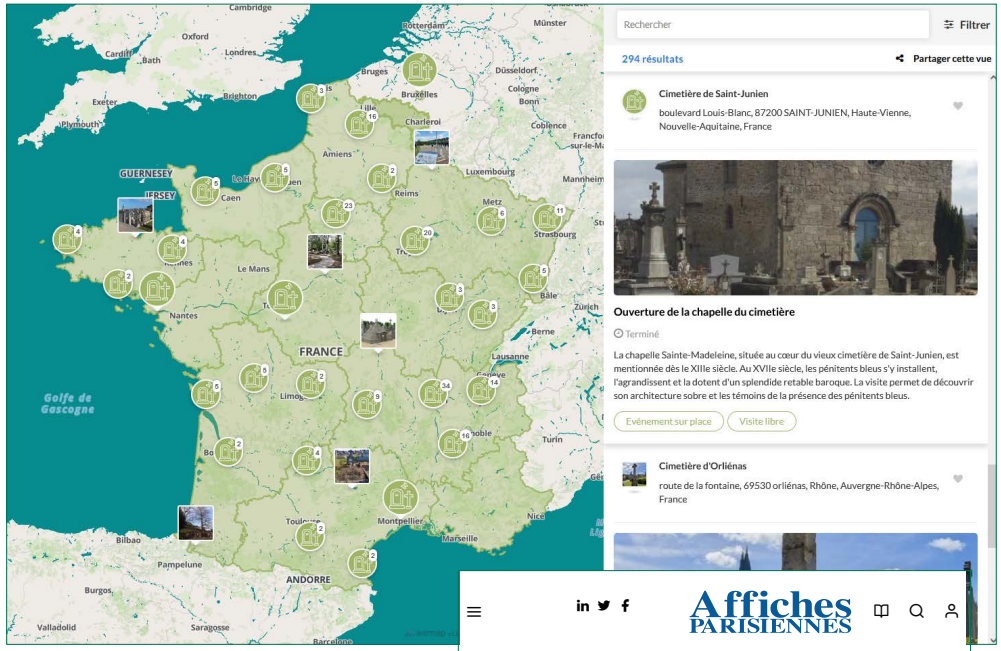


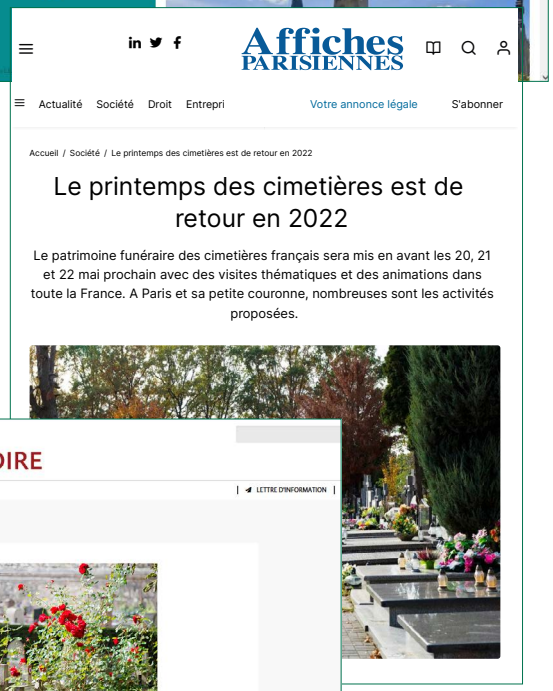

# SOUTENIR L'ÉVÉNEMENT

Patrimoine Aurhalpin propose aux entreprises, institutions, médias, ... de **soutenir l'événement et de participer à son développement**. Il s'agit pour vous de :

- **Bénéficier d'une forte visibilité** grâce à nos supports de communication, notre site internet et nos réseaux sociaux ;
- **Participer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine** local ;
- **Soutenir un événement en pleine expansion** dans un domaine qui intéresse de plus en plus ;
- **Faire connaître votre structure** auprès de différents acteurs (collectivités, associations, grand public, ...).

## LE MÉCÉNAT

Patrimoine Aurhalpin est une **association loi 1901 reconnue d'intérêt général**, ce qui permet à ses mécènes de bénéficier d'une **déduction d'impôt à hauteur de 60%** de leur don, dans le cadre de la loi sur le mécénat d'entreprise.
Pour exemple : **un don de 2 000€ revient à 800€ après déduction fiscale**.

*Les contreparties accordées aux mécènes ne doivent pas excéder 25% du montant du don. Le cas échéant, il s'agit d'une opération de parrainage qui ne répond pas au même régime fiscal.*

## LE PARTENARIAT

C'est un autre moyen de soutenir l'événement, sans valorisation financière. Le partenariat se traduit généralement par la promotion **de l'événement** (diffusion des actualités dans votre réseau, relais sur les réseaux sociaux, ...) dans le but d'élargir notre audience.

Le partenariat peut aussi se matérialiser par la **rédaction d'une fiche pratique** pour alimenter les ressources disponibles sur le patrimoine funéraire. Il peut aussi porter sur l'**organisation conjointe d'une manifestation**, dans le cadre du *Printemps des cimetières*, pour donner plus d'impact à l'événement. Il se définit avec la structure.

# Contact

**Aude Thevenon**, chargée de mission à Patrimoine Aurhalpin

04 72 41 94 47

chargedemission@patrimoineaurhalpin.org

Fort de Vaise - 27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon

**Patrimoine Aurhalpin**, association loi 1901, **œuvre à la mise en réseau des acteurs du patrimoine** en Auvergne-Rhône-Alpes (publics et privés, personnes physiques et morales, professionnels, ...), **à la valorisation de tous les types de patrimoine** ainsi qu'à **leur sensibilisation**. Pour cela, Patrimoine Aurhalpin anime des commissions thématiques ; édite des ouvrages et des guides ; propose des journées d'étude et des rencontres ; et organise le concours des Prix aurhalpins du patrimoine.

Plus d'informations : www.patrimoineaurhalpin.org

*Crédits photographiques : Cimetière de Saint-Rambert à Lyon - Cimetière du Crêt de Roc à Saint-Etienne - Cimetière marin de Sète*
*Icônes provenant de flaticon.com réalisées par Freepik et prettycons*